

10 FEV. 2011 LSSU NA

13/13

**Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 331, avenue du Prado
13008 MARSEILLE
521285692 RCS MARSEILLE**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 1^{ER} DECEMBRE 2010**

Le 1^{er} décembre 2010,
A 14 heures,

Les associés de la société 13/13 se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 331, avenue du Prado – 13008 MARSEILLE, sur convocation faite par lettre simple adressée le 15 novembre 2010 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Nicolas ROMANO, en sa qualité de Président de la Société.

Les associés représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Nicolas ROMANO est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 1 000 actions sur les 1 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant au moins deux tiers des voix, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,

- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Modification de la date de clôture du premier exercice social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Il est donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes

PREMIERE RESOLUTION

Suite à une erreur de rédaction des statuts, l'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de prolonger la date de clôture du premier exercice social pour la fixer au 31 décembre 2011. L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de 21 mois et sera clos le 31 décembre 2011.

L'Assemblée Générale décide, en conséquence, de modifier l'article 22 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante

ARTICLE 22- EXERCICE SOCIAL

« L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Par exception, le premier exercice social comprendra le temps à courir depuis la date de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés jusqu'au **31 décembre 2011** ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président

